

INTERCOMMUNALITÉ

*Approbation d'une proposition de schéma de mutualisation. Principaux objectifs : optimisation des moyens et des ressources, valorisation de l'expertise et développement de la solidarité.

FINANCES PUBLIQUES

*Maintien du taux (1%) de taxe aménagement et maintien des exonérations.

*Versement d'une subvention de 50 € à l'association « Télé-Proton ».

*Décision modificative n°1 (1641 : +108.07 € ; 2183 : -108.07)

PATRIMOINE

*Achat par la commune de deux portions de chemins à « La Valinière » et « Au Chesnay » pour régularisation administrative.

ÉCOLE

*Renouvellement de convention pour 2 années scolaires avec Villaines-La-Juhel pour favoriser l'accueil d'enfants le mercredi après-midi à l'accueil de loisirs « Lilas Plage »

CULTURE - ESPACE DES ARTS LE HAM

*Phase de réflexion pour l'hébergement temporaire de certains artistes pendant les expositions.

*Création d'une école d'arts plastiques intercommunale, dépôt de candidature pour l'installation au Ham, sous conditions.

AGENTS COMMUNAUX/GESTION COMMUNALE

*Versement d'une prime annuelle de fin d'année aux agents titulaires et non-titulaires versée au prorata du nombre d'heures hebdomadaires.

*Versement des indemnités de gestion annuelle garde-pêche, régisseur pêche, gardiennage église, gestion de l'Espace des Arts Le Ham.

*Création d'un poste d'agent recenseur. Recensement obligatoire du 21 janvier au 20 février 2016.

*Des arrêtés de lutte contre les chenilles processionnaires (traitement biologique effectué au stade en octobre 2015) et contre les rongeurs commensaux sont pris. La population est invitée à se renseigner en Mairie. A l'étang de Bondi une soixantaine de sapins morts seront abattus en juin 2015.

*Changement horaires éclairage public : allumage à 7 h 30 puis éteinte à 22 heures.

* Le plancher situé au niveau du clocher de l'église sera refait. Accès rendu interdit au public.

* Les élections départementales se dérouleront les 06 et 13 décembre 2015.